

partout et trois mille vingt-quatre demandes ont été faites au département de la milice, "deux mille cinq cents (2,500) ont reçu chacun la somme de \$20, après avoir justifié de leurs droits comme suit :

" 1<sup>o</sup> Par une comparaison satisfaisante de leurs propres déclarations avec les documents officiels déposés dans les archives de ce département.

" 2<sup>o</sup> Par le fait que leur nom se trouve inscrit sur la liste de ceux à qui il a été accordé des lots de terre en récompense de leurs services pendant la guerre de 1812-15.

" 3<sup>o</sup> Par une déclaration solennelle de la part de chaque milicien constatant son identité.

" 4<sup>o</sup> Par une déclaration solennelle de ses services et aussi par une déclaration constatant son identité par un autre vétéran ou quelque autre personne qui avait eu une connaissance personnelle de ses services pendant la guerre de 1812-15".

Cette liste des réclamants à la gratification du gouvernement a été publiée en 1876 par le département de la milice. (1) Naturellement, cette publication officielle a été mise au même rang que les autres livres bleus, et elle est assez rare aujourd'hui. Il en est de même des premiers *Rapports sur les Archives*.

Dans le *Rapport* qu'il fit au chef de son département, M. C.-Eug. Panet, alors sous-ministre de la milice et de la défense, dit :

" Dans le but d'aider ceux des requérants qui ne pourraient pas eux-mêmes donner les informations indispensables, deux

(1) *Etat indiquant les noms, âge et résidence des Miliciens de 1812-15, qui ont demandé à participer aux gratifications votées par le Parlement en 1875, ainsi que le corps ou division et le grade dans lequel ils ont servi. Ottawa, 1876. In-8, VII-95 p.*